



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6525

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problèmes posés par les dons de moelle osseuse. La création d'une banque de données de donneurs de moelle osseuse a été récemment permise par la solidarité et le bénévolat de 40 000 Français concernés par ce dossier. Cette banque de données a pour but de sauver, par une greffe, les milliers de malades qui, actuellement, meurent chaque année en France de ces maladies et dont presque la moitié sont des enfants. Cet énorme élan de solidarité ne s'est pas fait sans mal, en raison d'une certaine inertie bureaucratique, de la non-organisation des responsables, parce qu'un don de moelle osseuse n'est pas remboursé par la sécurité sociale (actuellement 540 francs), par contre, pour mourir de leucémie, les malades sont souvent pris en charge à 100 p 100 (avec donc un coût énorme pour la collectivité nationale). Aujourd'hui, cette banque de données est quasiment prête à fonctionner : les donneurs sont réunis, mis sur ordinateur, les typages payés par des fonds très divers (privés, Fondation de France, CNAM, Lions Club, mairies, associations, etc). Mais malgré ces bonnes volontés, il manque 5 millions de francs, pour régler les dettes de Greffe de moelle France Transplant aux centres de transfusions sanguines qui ont effectué les typages et les deuxièmes recherches complémentaires. Des milliers de malades, dont plus d'un millier d'enfants, sont dans l'attente de cette décision. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre pour assurer ce financement complémentaire.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1986, l'association Greffe de moelle France-Transplant a entrepris la constitution du fichier national de donneurs volontaires de moelle osseuse dont la mise en place était alors programmée sur une période de cinq ans. Or, dès 1987, cette opération a pris un essor particulièrement important et son développement rapide permet d'atteindre au début 1989 - c'est-à-dire deux ans avant la date initialement prévue - l'objectif fixé par les praticiens eux-mêmes de 40 000 noms. Ce succès a été rendu possible grâce notamment au concours de la caisse nationale de l'assurance maladie qui a accordé à Greffe de moelle France-Transplant des subventions d'un montant total de plus de 11 millions de francs. La prise en charge, sur la base d'un coût de 540 francs par personne, du premier typage HLA nécessaire à l'inscription d'un donneur a été assurée dans le cadre de la constitution du fichier. Les deuxièmes typages HLA et les examens nécessaires à la recherche d'un donneur compatible seront financés par l'établissement où est hospitalisé le malade bénéficiaire de la greffe. S'il est exact que tous les établissements de transfusion sanguine n'ont pas encore obtenu le remboursement de tous les typages qu'ils ont effectués - ce qui ne saurait tarder -, le retard ne cause aucune nuisance aux malades, puisque le fichier est actuellement parfaitement opérationnel. Il faut également savoir que même en étendant la taille du fichier à plus de 100 000 donneurs, ce que l'interconnexion des fichiers européens permettra sans doute de réaliser dans des délais relativement brefs, un pourcentage notable de malades (30 à 40 p 100) ne trouvera pas de donneur HKA identique, cela en raison de l'hétérogénéité extrême du système HLA.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6525

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3524